

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1700

5 juillet 2012

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	81595	Citigroup Global Markets Funding Luxem- bourg S.C.A.	81554
ACE Entertainment S.à.r.l.	81595	DD Brazil Holdings S.à r.l.	81575
Acotel Participations S.A.	81596	DDR SPV	81574
AC Technologies	81595	De Longhi Household S.A.	81597
Actor HoldCo S.à r.l.	81591	e3 - consult	81587
Adjutoris Conseil	81591	Eiger Private Investments S.A.	81592
Advanced Investment S.A.	81596	ENT TC S.à r.l.	81589
Advance Europe S.A.	81592	F.24 Tendances Carrelages S.à r.l.	81574
Adventure Europe	81596	Fèscherfrënn Stauséi 2012	81566
AFG Luxembourg S.à r.l.	81597	FinnAust Mining S.à r.l.	81566
AFG Luxembourg S.à r.l.	81597	Flen Pharma S.à r.l.	81583
Afilor S.A.	81598	gategroup Financial Services S.à r.l.	81591
AGF Benelux S.A.	81597	Gazija Sàrl	81583
Agoranet Holding S.A.	81592	g b a fund	81587
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	81592	JS S.A.	81598
ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., so- ciété de gestion de patrimoine familial (SPF)	81598	"Kuggor"	81585
Alsema S.à r.l.	81600	La Porte du Bengale S.à r.l.	81586
Aluminium Europe S.A.	81600	Larry Berlin II S.à r.l.	81586
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l.	81600	Lux Natursteine A.G.	81586
Anya-L Strategic S.à r.l.	81587	OC International S.A.	81587
Art Line International Design and Logo- Service, S.à r.l.	81573	Ozier, Peterse & Associates (Luxembourg) S.à r.l.	81568
Askania II S.à r.l.	81596	Pool Consulting International S.A.	81591
Avenir Beteiligungs GmbH	81592	Presco Investments S.à r.l.	81586
Avenir Immobilien GmbH	81595	Schaulein S.A.	81574
AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.	81593	Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l.	81589
Axa Alternative Financing Management S.à r.l.	81565	Spidolswäscherei	81588
BRE/Larry Berlin II S.à r.l.	81586	The Dog Company S.à r.l.	81572
Care Finance S.à r.l.	81568	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	81577
Chinalux SA	81600	Treviso	81569
		Zoubra Management Sàrl	81565

Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.199.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Unlimited Shareholder");

here represented by Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2012; and

2) Citigroup Global Markets Limited, a private limited company, incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, United Kingdom, registration number 1763297 (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder being referred to hereafter as the "Shareholders"), here represented by Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 May 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves:

1. Form – Corporate name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1. to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 8.1 (the "Manager");

2.2.2. to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law")

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is the granting of loans or other forms of funding directly or indirectly in whatever form or means to any entities belonging to the same group (e.g. including, but not limited to, by subscription of bonds, debentures, other debt instruments, advances, the granting of pledges or the issuing of other guarantees of any kind to secure the obligations of any entities, through derivatives or otherwise).

3.2 The Company may finance itself in whatever form including, without being limited to, through borrowing or through issuance of listed or unlisted notes and other debt or equity instruments, convertible or not (e.g. including but not limited to bonds, notes, loan participation notes, subordinated notes, promissory notes, certificates and warrants) including under stand alone issues, medium term note and commercial paper programmes.

3.3 The Company may also:

3.3.1 Grant security for funds raised, including notes and other debt or equity instruments issued, and for the obligations of the Company; and

3.3.2 Enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, fiduciary agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is two million Euro (€ 2,000,000) divided into one (1) share with a nominal value of one Euro (€ 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder and one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholder(s)

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the 1915 Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

5.4 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

5.5 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

5.6 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.8 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.9 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.10 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.11 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer;

and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S à r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting").

8.3 A Manager may be removed from office at any time for any reason by a Shareholders' Meeting adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles for the amendment of the Articles. If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.4 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board and Auditor.

12.1 The Company is either supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board") or by one or more approved auditor (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment is required by the Luxembourg Law or where such appointment is permitted by Luxembourg Law and chosen by the Company the ("Auditor").

12.2 The general meeting of the Shareholders appoints the Auditor and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditor is elected without mention of the term of its mandate, it is deemed to be elected for six (6) years from the date of its election.

12.3 The Auditor may be re-appointed.

12.4 The Supervisory Board shall consist of three (3) members (each a "Supervisory Board Member"). The Supervisory Board Members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

12.5 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member.

12.6 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by email to all members with a reasonable notice in light of the circumstances in advance of the time set for such meeting. The notice will set out the time and the place of the meeting and it will contain the agenda. The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting.

12.8 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

12.9 A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.10 A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

12.11 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders' Meeting shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager the Law. As envisaged by Article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles only with the agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.3).

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.4, 13.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in Article 13.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.9 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.10 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Monday of May at 11:00 a.m. in each year in the City of Bertrange.

13.11 The Manager and the Supervisory Board may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.12 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.13 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 The Manager draws up the balance sheet and the profit and loss account. The Manager submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual Shareholders' Meeting to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

	Limited Shares:	Unlimited Share:	Subscription Price in Euro
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l.	1	1	0.50
Citigroup Global Markets Limited	1,999,998		499,999.50
TOTAL OF SHARES	1,999,999	1	500,000

All these shares have been partially paid up, to the extent of 25% so that the sum of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders.

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.
2. KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149 133 is appointed as approved auditor (réviseur d'entreprise agréé).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt quatre mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Actionnaire Commandité");

Ici représentée par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 21 mai 2012,

et

2) Citigroup Global Markets Limited, une private limited company constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Citigroup Centre Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 1763297 (l'"Actionnaire Commanditaire", ensemble avec l'Actionnaire Commandité étant définis ci-après comme les "Actionnaires"),

Ici représentée par Flora Gibert employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 4 mai 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le Notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une "Société en Commandite par Actions" de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit et qu'ils déclarent constituer entre eux:

1. Forme, Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Citigroup Global Markets Funding Luxembourg SCA" (la "Société"), une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et y compris par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Unique tel que défini à l'article 8.1 (le "Gérant");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des Actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") prise conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et d'autres bureaux à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objet.

3.1 L'objet social de la Société est d'accorder des prêts ou autres formes de financement directement ou indirectement de quelque forme et moyen que ce soit aux entités appartenant au même groupe (p.ex. y compris, mais sans limitation, par souscription d'obligations, debentures, autres titres de dettes, avances, l'octroi de gages ou de la délivrance des garanties de toute nature pour garantir les obligations des entités, par des produits dérivés ou autres).

3.2 La Société peut se financer sous quelque forme que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter, par des emprunts ou par l'émission de notes cotées ou non cotées et autres titres de dettes ou instruments en capital, convertibles ou non (p.ex. y compris, mais sans limitation aux obligations, notes, notes de prêt avec participation, billets subordonnés, billets à ordre, certificats et warrants), y compris sous des émissions séparées, note à moyen terme et des programmes d'émission.

3.3 La Société peut également:

3.3.1 accorder des garanties pour les fonds recueillis, y compris les notes et autres instruments de dettes ou de capital émis, et pour les obligations de la Société; et

3.3.2 conclure tous contrats nécessaires, y compris, mais sans limitation à des contrats de souscription, contrats de marketing, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'administration et autres contrats de prestations, contrats de vente, contrats de dépôt, contrats fiduciaires, contrats de couverture, contrats d'intérêts et/ou de change et autres contrats financiers dérivés, contrats d'administration bancaires et d'espèces, contrats de facilité de trésorerie, contrats d'assurance crédit et tous contrats créant toutes sortes d'intérêts financiers.

3.4 En outre, la Société pourra prendre toute mesure de nature légale, commerciale, technique et financière et, en général, entreprendre toutes les opérations qu'elle jugera utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social, ainsi que les opérations directement ou indirectement en relation pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans chaque matière décrit ci-dessus.

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1.1 Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000 EUR) représenté par une (1) action de l'actionnaire commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (ci-après l'"Action de Commandité") et un million neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) actions de l'actionnaire commanditaire(s) (ci-après les "Actions de Commanditaire", ensemble avec l'Action de Commandité, définies ci-après comme les "Actions"), chacune d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

5.1.2 "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.4 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.5 "Actionnaires Commanditaires" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance.

5.2 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.3 Un registre des actions nominatives doivent être conservés au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi de 1915. La propriété des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

5.4 La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites comme étant le propriétaire des actions.

5.5 Si un Actionnaire nominatif ne fournit pas une adresse à laquelle les avis et informations émises par la Société peuvent être envoyés, ce qui devrait être mentionné dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou d'une autre adresse qui pourra être enregistré jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

5.6 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime") dans lequel toute prime payée sur toute action doit être transférée. Les décisions relatives à l'utilisation de la prime d'émission doivent être prises par les Actionnaires soumis à la Loi de 1915 et de ces Statuts.

5.7 La Société peut, sans limitation, d'accepter l'équité ou d'autres contributions, sans émission d'actions ou autres valeurs mobilières en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires soumis à la Loi de 1915 et de ces articles. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais il n'est pas nécessaire, affecter tout montant versé au contributeur.

5.8 Toutes les actions ont des droits égaux sans préjudice de ce qui serait prévu d'autre dans ces Statuts.

5.9 Sans préjudice de l'article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par une résolution des Actionnaires adoptées en conformité avec les conditions requises pour la modification des statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.10 La Société peut acquérir ses actions ou de réduire son capital social souscrit sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

5.11 Si des actions sont émises à des conditions qui ne sont pas entièrement libérées sur la question, puis le paiement du solde sera effectué au moment et aux conditions que le gérant peut déterminer la condition que toutes ces actions sont traités de manière égale.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert d'actions.

7.1 Les actions seront transférables en conformité avec la Loi de 1915, à condition que tout transfert de l'action de commandité doit également se conformer à l'article 7.2.

7.2 Tout transfert de l'action de commandité sera soumis à l'adoption de la résolution des Actionnaires:

7.2.1 d'approuver le transfert; et

7.2.2 modifiant l'article 8.1 afin de refléter le remplacement en tant que Gérant du cédant de l'Action de Commandité par le cessionnaire.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l., en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité de la Société (définis ci-après comme le "Gérant").

8.2 Le Gérant a le pouvoir de prendre des mesures tout ou qui est nécessaire ou utile pour réaliser l'un des objets de la Société, à l'exception de ceux réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à une réunion des actionnaires (une "Assemblée Générale").

8.3 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour une raison quelconque par une Assemblée Générale qui a été adopté dans la même manière que celle prévue par la Loi luxembourgeoise et aux présents Statuts pour la modification des statuts. Si la suite de la révocation du Gérant du bureau, il n'y a pas d'autre gérant, puis le gérant doit être immédiatement remplacé par un nouveau gérant qui doit être un Actionnaire Commandité par résolution des actionnaires adoptée conformément à la Loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Le Gérant n'aura aucun droit de veto en sa qualité du Actionnaire Commandité relatives à sa révocation et/ou le remplacement. Une révocation d'un Gérant ne terminera pas la Société.

8.4 En cas de décès, d'incapacité juridique ou d'incapacité d'agir du gérant, la Société ne mettra pas fin et le conseil de surveillance peut nommer un administrateur, qui peut ou peut ne pas être un Actionnaire, qui doit adopter des mesures urgentes et celles de l'administration ordinaire jusqu'à une Assemblée des Actionnaires est tenue. Tout administrateur convoquera une réunion des Associés en conformité avec les articles dans les quinze jours de sa nomination. Un administrateur sera responsable que de l'exécution de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions par la Loi luxembourgeoise et aux présents Statuts, les éléments suivants sont autorisés à représenter et/ou engager la Société:

9.1 le gérant agissant par un ou plusieurs représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué en conformité avec les articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir a été délégué pour lui.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant Commandité, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par Assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilités des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires dans des assemblées générales de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance et Réviseur d'entreprise.

12.1 La Société est supervisée soit par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") soit par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés, cette dernière éventualité est celle où une telle nomination est requise ou permise par la loi et est choisie par la Société (le "Réviseur").

12.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme le Réviseur et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La nomination ne peut cependant excéder une période de six (6) ans. Dans le cas où le Réviseur est élu sans indication de durée de leur mandat, il est réputé être élu pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

12.3 Le(s) Réviseur(s) peuvent être réélus.

12.4 Le Conseil de Surveillance consiste en trois (3) membres (chacun un "Membre du Conseil de Surveillance"). Les Membres du Conseil de Surveillance ne devront jamais participer ou interférer dans la gestion de la Société mais devront uniquement conseiller le Gérant Commandité sur les matières que le Gérant Commandité détermine.

12.5 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") peuvent être convoquées par tout Membre du Conseil de Surveillance.

12.6 Les avis de toute Réunion du Conseil de Surveillance seront donnés à tous les membres par lettre, fax ou email dans un délai raisonnable à la lumière des circonstances avant la date déterminée pour une telle réunion. La convocation mentionnera la date et le lieu d'une telle réunion et contiendra l'ordre du jour. Les Membres du Conseil de Surveillance peuvent débattre valablement et prendre les décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans respecter toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux exigences et formalités de convocation pertinentes soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance, pertinente en personne ou par un mandataire autorisé.

12.7 Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance") à la Réunion du Conseil de Surveillance pour assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à cette Réunion du Conseil de Surveillance.

12.8 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance sont adoptées à la majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

12.9 Un Membre du Conseil de Surveillance ou Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Surveillance par le biais d'équipement de vidéo conférence ou de moyens de télécommunication permettant l'identification de chacun des Membres du Conseil de Surveillance. Ces moyens devront avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et autorisant la participation effective de telles personnes à la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et aura le droit de voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, tous les sujets examinés par le Conseil de Surveillance de cette façon seront, pour les besoins des Statuts, réputés avoir été effectivement et valablement examinés à la Réunion du Conseil de Surveillance, nonobstant que le nombre des Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs mandataires) physiquement présents au même endroit soit inférieur au nombre nécessaire pour constituer un quorum. Une Réunion du Conseil de Surveillance tenue dans ces conditions est réputée avoir été tenue au Siège Social de la Société.

12.10 Une résolution écrite signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou en rapport avec tout Membre du Conseil de Surveillance, le Mandataire du Membre du Conseil de Surveillance) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents de la même forme chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance concernés.

12.11 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance sont signés par et les extraits des procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance peuvent être certifiés par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 L'assemblée des actionnaires ("Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant Commandité par la Loi. Tel que prévu par l'Article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant Commandité (tel que prévu à l'Article 8.3).

13.2 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.5

13.5.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.5.2 Si la première des conditions de l'Article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats des assemblées précédentes. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.8 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre ou s'abstient de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote pour ni un vote contre une résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société prendra en compte uniquement les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée des Actionnaires pour laquelle ils réfèrent et qui sont en accord avec les formalités décrites dans la convocation.

13.9 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions

de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.10 L'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le premier lundi du mois de mai à 11h00, dans la ville de Bertrange.

13.11 Le Gérant Commandité et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.12 Les convocations pour chaque Assemblée des Actionnaires devront contenir l'ordre du jour et prendront la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et un journal Luxembourgeois. Les convocations par courrier devront être envoyées huit jours avant la tenue de l'Assemblée aux Actionnaires, mais aucune preuve ne devra être apportée que cette formalité a bien été remplie. Lorsque toutes les Actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être envoyées seulement par courrier recommandé.

13.13 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et Comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant Commandité.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, le Gérant Commandité pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- a) Un genre devra inclure chaque genre;
- b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, Société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions de commanditaire:	actions de commandité:	Prix de Souscription en Euro
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l.	1	1	0,50
Citigroup Global Markets Limited	1.999.998		499.999,50
TOTAL	1.999.998	1	500.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence du quart de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.
2. KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149 133 est nommée comme réviseur d'entreprise agréé.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/24506. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012066076/642.

(120094207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Zoubra Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.494.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067213/9.

(120095030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2012

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AXA Alternative Financing
Management S.à r.l.
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2012067224/17.

(120094730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Fëscherfrënn Stauséi 2012, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 8.916.

Art. 17. Der Vorstand bevollmächtigt den Präsidenten, den Sekretär und den Kassierer mit alleiniger Unterschrift über die entsprechenden Konten bei den Bankinstituten zu verfügen.

Der Vorstand behält sich ein periodisches Kontrollrecht vor.

Der Kassierer verwaltet das Vereinsvermögen.

Référence de publication: 2012067252/10.

(120095659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company FinnAust Mining Plc, a company organized under the laws of the United Kingdom, with registered office at 15 Appold Street, EC2A 2HB London, United Kingdom, duly registered under number 7245568,

duly represented by Maître Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid FinnAust Mining Plc is the sole member (the "Sole Member") of the private limited liability company "société à responsabilité limitée" FinnAust Mining S.à r.l. with registered office at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153801, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on 2 June 2010, published in the Mémorial C number 1576 on 3 August 2010, as amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on 23 February 2012, in process of being published in the Mémorial C (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100) so as to bring it from its present amount of thirty thousand and five hundred Euros (EUR 30,500) to an amount of thirty thousand and six hundred Euros (EUR 30,600) represented by three hundred and six (306) corporate units, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, in consideration for a contribution in cash amounting to one hundred Euros (EUR 100) together with a share premium amounting to one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,499,900).

Subscription and Payment

Further Maître Marine LEONARDIS, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, by virtue of a power of attorney granted under private seal,

declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for one (1) newly issued corporate unit, with a par value of one hundred Euros (EUR 100) in consideration for a contribution in cash amounting to one hundred Euros (EUR 100) together with a share premium amounting to one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,499,900).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a bank certificate issued by Banque Internationale à Luxembourg S.A., and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of one million and five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000) to the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to subsequently amend Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the first resolution.

Consequently, Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

“The subscribed corporate capital is set at thirty thousand and six hundred Euros (EUR 30,600) represented by three hundred and six (306) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each.”

Third resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company, with single signatory power, and/or to any lawyer of the law firm Wildgen in Luxembourg, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand five hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

La société FinnAust Mining Plc, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 15 Appold Street, EC2A 2HB Londres, Royaume-Uni, dûment enregistrée sous le numéro 7245568, dûment représentée par Maître Marine LEONARDIS, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Ladite FinnAust Mining Plc est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée FinnAust Mining S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153801, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1576 du 3 août 2010, et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 février 2012, en cours de publication au Mémorial C (la "Société").

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100) pour le porter de son montant actuel de trente mille cinq cents Euros (EUR 30.500) au montant de trente mille six cents Euros (EUR 30.600) représenté par trois cent six (306) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent Euros (EUR 100) avec une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents Euros (EUR 1.499.900).

Souscription et Libération

Ensuite Maître Marine LEONARDIS, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par l'Associé Unique en vertu d'une procuration accordée sous seing privé,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique une (1) part sociale nouvellement émise, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cent Euros (EUR 100) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents Euros (EUR 1.499.900).

Preuve du paiement en numéraire mentionné ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire émis par la banque Banque Internationale à Luxembourg S.A., et le notaire instrumentant reconnaît officiellement la disponibilité au profit de la Société d'un montant total de un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de refléter la première résolution.

Par conséquent, l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société devra dorénavant être lu comme il suit:

"Le capital souscrit est fixé à trente mille six cents Euros (EUR 30.600), représenté par trois cent six (306) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature unique, et/ou tout avocat de l'étude Wildgen à Luxembourg, à accomplir toute action en relation ou nécessaire à l'exécution ou accessoire aux résolutions prises ci-dessus.

Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française. Sur demande de la même personne, et en cas de divergence entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg en date indiquée en tête des présentes.

Après lecture à la mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, elle signa, avec le notaire le présent acte original.

Signé: Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012068153/114.

(120096920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Care Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.838.

EXTRAIT

L'adresse du gérant M. Denis Villafranca est située au 58-60 Avenue Kléber, 75116 Paris, France à compter du 4 mai 2012.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012067228/13.

(120094799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Ozier, Peterse & Associates (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 42.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 mai 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012067237/13.

(120094085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Treviso, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.243.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société «MAZE» Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.554, représentée par son gérant, Monsieur Thang NGUYEN, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, lequel est ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Capellen, le 27 avril 2012, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, tel que représentée a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «TREVISO» S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois d'avril de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

La comparante, pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société «MAZE» Sàrl, préqualifiée, cent actions	100
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €), somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur:

La société «TITAN» Sàrl, ayant son siège social à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 164.838.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société «Client Audit Services» S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 160.904.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2017.

- 5) Le siège social est fixé à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à délégué la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 mai 2012. - WIL/2012/377. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 mai 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012067939/203.

(120096115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

The Dog Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 9, rue de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.239.

Par la présente nous vous informons des changements qui interviendront dans la gérance de notre société The Dog Company s.à r.l., avec effet au 01.08.2012.

1. Démission de Madame Martine Decker en tant que gérante dans la société.
2. Nomination de Madame Simone Breger en tant que seule gérante de la société, ceci suite à la cession des parts de Madame Decker à Madame Breger.

Bertrange, le 05.06.2012.

Simone Breger / Martine Decker
Gérante / Gérante

Référence de publication: 2012067239/15.

(120094763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Art Line International Design and Logo-Service, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 103.813.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

1.- Monsieur Franklin WOLFF, graphiste, né à Hellendoorn(NL), le 07 septembre 1945, demeurant à L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne;

seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ART LINE international design and logo-service, sàrl» (1995 2406 615) avec siège social à L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 1995, publié au Mémorial C en date du 04 octobre 1995, numéro 506, RCS B103.813,

2.- Monsieur Mario TREIS, administrateur de société, né le 12 décembre 1964 à Troisvierges, demeurant à L-9740 Boevange, maison 46.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Cession de parts
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts
3. Revocation du gérant avec décharge
4. Nomination de Monsieur Mario TREIS comme gérant avec définition de ses pouvoirs
5. Divers

L'associé a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Monsieur Franklin WOLFF, prénommé, déclare alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit CINQ CENT (500) parts sociales à Monsieur Mario TREIS, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Monsieur Mario TREIS est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Franklin WOLFF, prénommé, reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes dont quittance.

Monsieur Franklin WOLFF, en sa qualité de gérant de ladite société «ART LINE international design and Logo-service, sàrl» déclare au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède le troisième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. al.3.** Souscription et libération. Les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Mario TREIS, préqualifié.»

Le reste de l'article 5 reste inchangé.

Troisième résolution

Monsieur Franklin WOLFF, prénommé, est révoqué comme gérant de la société et décharge lui est accordé.

Quatrième résolution

Monsieur Mario TREIS, prénommé, est nommé comme gérant de la société pour une durée illimitée. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instru-mentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Wolff, Treis, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 mai 2012. Relation: CLE/2012/593. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 31 mai 2012.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2012067226/56.

(120094082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

DDR SPV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mai 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012067250/13.

(120095127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Schaulein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.005.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2012 que:

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

- L'assemblée décide de nommer comme administrateurs, en remplacement de Messieurs Sébastien FEVE, Arnaud BERNARD et Jean-Paul CHARTON:

* Monsieur Grégory SCATTOLO, né le 07 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;

* Madame Manuella LAMOTTE, née le 16 février 1979 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;

* Monsieur Zsolt RENDETZKI, né le 30 janvier 1964 à Nogent-Sur-Marne (France), demeurant au 37, rue Davioud à F-75016 Paris.

Les mandats d'administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

- L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Richard GAUTHROT, la société International Managing Housing Services S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165509, sise au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012068481/24.

(120096991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

F.24 Tendances Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 152.726.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10.06.2012

L'assemblée générale extraordinaire du 27.04.2012 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- cession de 29 parts sociales à Monsieur Joël PACI, né le 25 février 1957 à Villerupt (France), gérant de société, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 51, rue du Fossé, de sorte que ce dernier détient, à la signature de la cession, 80 parts sociales.

Wickrange, le 27.04.2012.
Pour extrait conforme
Joël PACI

Référence de publication: 2012067251/15.

(120095251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

DD Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 167.740.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of May.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr Paul de Haan, manager, professionally residing in Luxembourg as proxyholder, pursuant to a power of attorney dated 11 May 2012 (such power of attorney to be registered together with the present deed) on behalf of Dutchdelta Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 99.077, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DD Brazil Holdings S.à r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.740 and incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, on 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1133 of 4 May 2012. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten million twelve thousand five hundred Euro (EUR 10,012,500.-) by the issue of four hundred thousand (400,000) new shares of a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares").

B. Subscription by Dutchdelta Finance S.à r.l. and payment of the New Shares to be issued, through a payment in cash of an aggregate amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-); allocation of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to the issued share capital of the Company.

C. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ten million twelve thousand five hundred Euro (EUR 10,012,500.-) by the issue of four hundred thousand (400,000) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares") for an aggregate subscription price of ten million Euro (EUR 10,000,000.-), to be subscribed for by the Sole Shareholder.

Second resolution

The New Shares referred to above have been subscribed by the Sole Shareholder and paid up in full through a payment in cash of an aggregate amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) out of which an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) was allocated to the issued share capital of the Company. Evidence of the payment of the subscription price was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is fixed at ten million twelve thousand five hundred Euro (EUR 10,012,500.-) divided into four hundred thousand five hundred (400,500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand seven hundred euro (EUR 4,700.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this deed was drawn in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire, de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

M. Paul de Haan, gérant, résidant professionnellement à Luxembourg, en qualité de mandataire, en vertu d'une procuration datée du 11 mai 2012 (laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte) de Dutchdelta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 99.077, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de DD Brazil Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 167.740 et constituée suivant acte reçu de Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1133 du 4 mai 2012. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les cinq cent (500) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à dix millions douze mille cinq cent Euros (EUR 10.012.500,-) par l'émission de quatre cent mille (400,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

B. Souscription par Dutchdelta Finance S.à r.l. et libération des Nouvelles Parts Sociales à émettre, par paiement en espèces d'un montant total de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) et l'allocation d'un montant de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) au capital social émis de la Société.

C. Modification consécutive de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'Associé Unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à dix millions douze mille cinq cent Euros (EUR 10.012.500,-) par l'émission de quatre cent mille (400,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") d'un montant total de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-), devant être souscrites par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites par l'Associé Unique et entièrement libérées par paiement en espèces d'un montant total de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) dont un montant de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) a été alloué au capital social émis de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à dix millions douze mille cinq cent Euros (EUR 10.012.500,-), divisé en quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. de Haan, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2012. Relation: DIE/2012/5861. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012067421/113.

(120096045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

In the year two thousand twelve, on the twenty-nine of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125.430, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated July 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 28, 2011, Nr 2626.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Creation of five different new classes of shares being class Z, class AA, class AB, class AC and class AD redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 65,308.95 USD (sixty-five thousand three hundred eight United States Dollars and ninety-five Cents) so as to raise it from its present amount of 4,452,533.05 USD (four million four hundred fifty-two thousand five hundred thirty-three United States Dollars and five Cents) to 4,517,842.- USD (four million five hundred seventeen thousand eight hundred forty-two United States Dollars) by the issue of 1,865.97 (one thousand eight hundred sixty-five point ninety-seven) new redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create 5 different new classes of shares being class Z, class AA, class AB, class AC and class AD redeemable shares.

The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,00	84,00
Total	20 693,00	1 597,00	1 607,00	1 891,00	38 900,71	1 771,00	11 269,00

Shareholder Name	Classes of Shares						
	L	M	N	P	Q	R	
Tiger Global PIP IV, L.P.	7 080,00	18 346,76	2 232,00	715,16	715,16	268,92	
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	11 349,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
Lee Fixel	141,00	0,00	46,00	2,67	2,67	0,00	
Scott Shleifer	117,00	425,61	24,00	10,75	10,75	4,04	
Feroz Dewan	117,00	0,00	0,00	0,00	13,42	0,00	
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00	0,00	
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	425,61	0,00	0,00	0,00	5,04	
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	13,42	0,00	0,00	
The Metal Monkey Trust	0,00	56,55	0,00	0,00	0,00	1,00	
Total	7 455,00	30 604,05	2 348,00	742,00	742,00	279,00	

Shareholder Name	Classes of Shares						
	S	T	U	V	W	X	Y
Tiger Global PIP IV, L.P.	301,68	0,00	269,87	170,38	210,20	155,94	474,60
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	5 681,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lee Fixel	1,13	0,00	20,00	8,96	6,15	4,57	0,00
Scott Shleifer	4,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Feroz Dewan	5,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,47
Total	313,00	5 681,33	289,87	179,34	216,35	160,51	476,07

Shareholder Name	Classes of Shares					Amount USD
	Z	AA	AB	AC	AD	
Tiger Global PIP IV, L.P.	2,25	543,54	281,96	501,64	461,94	3 401 289,85
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 174,75
Lee Fixel	0,02	2,12	8,25	14,68	1,80	15 190,70
Scott Shleifer	0,05	15,17	0,00	0,00	12,89	77 867,65
Feroz Dewan	0,05	10,60	0,00	0,00	9,01	50 425,90
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,75
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,70
The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 740,70
Total	2,37	571,43	290,21	516,32	485,64	4 517 842,00

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 4,517,842.- USD (four million five hundred seventeen thousand eight hundred forty-two United States Dollars) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety-one) redeemable shares of class D, 38,900.71 (thirty-eight thousand nine hundred point seventy-one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty-nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty-five) redeemable shares of class L, 30,604.05 (thirty thousand six hundred four point zero five) redeemable shares of class M, 2,348 (two thousand three hundred forty-eight) redeemable shares of class N, 742 (seven hundred forty-two) redeemable shares of class P, 742 (seven hundred forty-two) redeemable shares of class Q, 279 (two hundred seventy-nine) redeemable shares of class R, 313 (three hundred thirteen) redeemable shares of class S, 5,681.33 (five thousand six hundred eighty-one point thirty-three) redeemable shares of class T, 289.87 (two hundred eighty-nine point eighty-seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy-nine point thirty-

four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty-five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty-one) redeemable shares of class X, 476.07 redeemable shares of class Y, 2,37 (two point thirty-seven) redeemable shares of class Z, 571,43 (five hundred seventy-one point forty-three) redeemable shares of class AA, 290,21 (two hundred ninety point twenty-one) redeemable shares of class AB, 516,32 (five hundred sixteen point thirty-two) redeemable shares of class AC and 485,64 (four hundred eighty-five point sixty-four) redeemable shares of class AD of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four Parent S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125.430, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 juillet 2011 publié au Mémorial C N° 2626 du 28 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de cinq différentes nouvelles classes de parts sociales étant la classe Z, la classe AA, la classe AB, la classe AC et la classe AD de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 65.308,95 USD (soixante-cinq mille trois cent huit Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 4.452.533,05 USD (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent trente-trois Dollars US et zéro cinq Cents) à 4.517.842.- USD (quatre millions cinq cent dix-sept mille huit cent quarante-deux US) par l'émission de 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer cinq différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant la classe Z, la classe AA, la classe AB, la classe AC et la classe AD.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 65.308,95 USD (soixante-cinq mille trois cent huit Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 4.452.533,05 USD (quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cinq cent trente-trois Dollars US et zéro cinq Cents) à 4.517,842.- USD (quatre millions cinq cent dix-sept mille huit cent quarante-deux US) par l'émission de 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq

Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 2,37 (deux virgule trente-sept) parts sociales rachetables de classe Z, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 485,64 (quatre cent quatre vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Nom de l'Associé	Z	AA	AB	AC	AD
Tiger Global PIP IV, L.P.	2,25	543,54	281,96	501,64	461,94
Lee Fixel	0,02	2,12	8,25	14,68	1,8
Scott Shleifer	0,05	15,17			12,89
Feroz Dewan	0,05	10,6			9,01
Total	<u>2,37</u>	<u>571,43</u>	<u>290,21</u>	<u>516,32</u>	<u>485,64</u>
					1 865,97

Intervention - Souscription - Paiement

- Tiger Global Private Investment Partners IV, L.P. (ci-dessous "Tiger Global PIP IV"), un «Limited Partnership» des Iles Caymans, représenté par son «general partner» Tiger Global PIP Performance IV, L.P., représenté par son «general partner» Tiger Global PIP Management IV, Ltd., tous ayant leur siège social à Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro TU-18459;

- Lee Fixel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA;

- Scott Shleifer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA;

- Feroz Dewan, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Représentés par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, ont déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'Associé	Z	AA	AB	AC	AD	Montant USD
Tiger Global PIP IV, L.P.	2,25	543,54	281,96	501,64	461,94	\$ 62 696,55
Lee Fixel	0,02	2,12	8,25	14,68	1,8	\$ 940,45
Scott Shleifer	0,05	15,17			12,89	\$ 983,85
Feroz Dewan	0,05	10,6			9,01	\$ 688,10
Total	<u>2,37</u>	<u>571,43</u>	<u>290,21</u>	<u>516,32</u>	<u>485,64</u>	<u>\$ 65 308,95</u>
						1 865,97

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 65.308,95.- USD (soixante-cinq mille trois cent huit Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales						
	A	B	C	D	E	F	I
Tiger Global PIP IV, L.P.	10 118,00	1 597,00	1 532,00	1 797,00	37 012,71	1 684,00	10 707,00
Tiger Global Investments, L.P.	10 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lee Fixel	0,00	0,00	17,00	14,00	143,00	0,00	0,00
Scott Shleifer	229,00	0,00	29,00	40,00	1 030,00	33,00	239,00
Feroz Dewan	229,00	0,00	29,00	40,00	715,00	33,00	239,00
The Feroz Dewan 2010							
GRAT VII	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,00	84,00
Total	<u>20 693,00</u>	<u>1 597,00</u>	<u>1 607,00</u>	<u>1 891,00</u>	<u>38 900,71</u>	<u>1 771,00</u>	<u>11 269,00</u>
Nom de l'Associé	Classes de parts sociales						
	L	M	N	P	Q	R	

Tiger Global PIP IV, L.P.	7 080,00	18 346,76	2 232,00	715,16	715,16	268,92
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	11 349,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Lee Fixel	141,00	0,00	46,00	2,67	2,67	0,00
Scott Shleifer	117,00	425,61	24,00	10,75	10,75	4,04
Feroz Dewan	117,00	0,00	0,00	0,00	13,42	0,00
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	46,00	0,00	0,00	0,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	425,61	0,00	0,00	0,00	5,04
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	13,42	0,00	0,00
The Metal Monkey Trust	0,00	56,55	0,00	0,00	0,00	1,00
Total	<u>7 455,00</u>	<u>30 604,05</u>	<u>2 348,00</u>	<u>742,00</u>	<u>742,00</u>	<u>279,00</u>

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales						
	S	T	U	V	W	X	Y
Tiger Global PIP IV, L.P.	301,68	0,00	269,87	170,38	210,20	155,94	474,60
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	5 681,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lee Fixel	1,13	0,00	20,00	8,96	6,15	4,57	0,00
Scott Shleifer	4,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Feroz Dewan	5,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,47
Total	<u>313,00</u>	<u>5 681,33</u>	<u>289,87</u>	<u>179,34</u>	<u>216,35</u>	<u>160,51</u>	<u>476,07</u>

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales					Montant
	Z	AA	AB	AC	AD	USD
Tiger Global PIP IV, L.P.	2,25	543,54	281,96	501,64	461,94	3 401 289,85
Tiger Global Investments, L.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 174,75
Lee Fixel	0,02	2,12	8,25	14,68	1,80	15 190,70
Scott Shleifer	0,05	15,17	0,00	0,00	12,89	77 867,65
Feroz Dewan	0,05	10,60	0,00	0,00	9,01	50 425,90
The Feroz Dewan 2010 GRAT VII	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00
Ventoux Jobs.ch LLC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 072,75
The Feroz Dewan 2011 GRAT II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,70
The Metal Monkey Trust	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 740,70
Total	<u>2,37</u>	<u>571,43</u>	<u>290,21</u>	<u>516,32</u>	<u>485,64</u>	<u>4 517 842,00</u>

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq Dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 4,517,842.- USD (quatre millions cinq cent dix-sept mille huit cent quarante-deux US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales rachetables de classe D, 38.900,71 (trente-huit mille neuf cents virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante-neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.604,05 (trente mille six cent quatre virgule zéro cinq) parts sociales rachetables de classe M, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales rachetables de classe P, 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales rachetables de classe Q, 279 (deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe R, 313 (trois cent treize) parts sociales rachetables de classe S, 5.681,33 (cinq mille six cent quatre vingt un virgule trente-trois) parts sociales rachetables de classe T, 289,87 (deux cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule cinquante et un) parts sociales rachetables de classe X, 476,07 (quatre cent soixante-seize virgule zéro sept) parts sociales rachetables de classe Y, 2,37 (deux virgule trente-sept) parts sociales rachetables de classe Z, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-

trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC et 485,64 (quatre cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD, ayant une valeur nominale de USD 35,-(trente-cinq Dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/25091. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012067153/333.

(120095323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Flen Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.933.

L'adresse de Monsieur Philippe SOLLIE, associé et gérant unique de la société, est modifiée comme suit:

Monsieur Philippe SOLLIE, Ljzermolenstraat 138 bus 12, B-3001 LEUVEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Pour la société

Référence de publication: 2012067255/12.

(120095573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Gazija Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 52A, rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 169.216.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Asmir BIHORAC (19770101 398), Geschäftsmann, geboren in Delimede (Serbien), am 1. Januar 1977, wohnhaft in L-9550 Wiltz, 52a, rue Joseph Simon.

Dieser Kompant erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch den Kompantent und allen Personen, welche später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Hoch- und Tiefbau sowie der Ex- und Import von Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „GAZIJA Sarl“ an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wiltz.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf 12.400.- € (zwölftausendvierhundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je € 124.- (hundertvierundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei vom alleinigen Gesellschafter veräußert werden.

Bei mehreren Gesellschaftern, können die Gesellschaftsanteile frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat gilt seine alleinige Unterschrift als bindend für die Gesellschaft; hat die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer wird sie nur verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur dann gefasst werden wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Geschäftsführer können auch per Telefon oder anhand anderer Mittel beraten und abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsführer auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, nach Beratung letzterer via Telefon oder anhand anderer Mittel. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst wenn ein oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse, welche der Gesellschafterversammlung obliegen, wahr.

Bei mehreren Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Das gesamte Stammkapital, 100 (hundert) Anteile wird vom alleinigen Gesellschafter, Herr Asmir BIHORAC, vorerwähnt übernommen und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von € 12.400 (zwölftausendvierhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000.- €.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2012.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9550 Wiltz, 52a, rue Joseph Simon.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Asmir BIHORAC (19770101 398), Geschäftsmann, geboren in Delimede (Serbien), am 1. Januar 1977, wohnhaft in L-9550 Wiltz, 52a, rue Joseph Simon, administrativer Geschäftsführer
 - Herr Gilbert BEEKMANNNS, Geschäftsführer, geboren in Havixbeck, am 10. Februar 1952, wohnhaft in D-60316 Frankfurt/Main, Bergstrasse 96, technischer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Bihorac, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 mai 2012. - WIL/2012/432. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 31. Mai 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012067256/125.

(120095108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

"Kuggor", Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067269/10.

(120096240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

**Larry Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Berlin II S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.507.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012067259/15.

(120095122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Lux Natursteine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 mai 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012067261/13.

(120095130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

La Porte du Bengale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 167.655.

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012, les associés de la société ont décidé la

1. Nomination de Monsieur Abul BASHER, demeurant à L-8034 Strassen, 3, rue Dicks; comme gérant technique de la Société pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Monsieur Abdul HALIM HASAN, demeurant à L-1430 Luxembourg, 31, Boulevard Pierre Dupong, comme gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067262/13.

(120095675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012067266/13.

(120095121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

OC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 167.561.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 26 avril 2012 que le conseil d'administration de la Société a délégué la gestion journalière et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Pierre Verlaine, né le 26 septembre 1969 à Huy (Belgique), résidant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (Luxembourg) pour une période d'un an à compter de sa nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012067265/15.

(120095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

e3 - consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 159.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067271/10.

(120096281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

g b a fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.960.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067272/11.

(120096220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Anya-L Strategic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.569.

EXTRAIT

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Marc LIESCH, né le 22 juillet 1954 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Steven GORELIK, Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Marc LIESCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour Anya-L. Strategic S.à r.l.

Référence de publication: 2012067287/18.

(120096350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Spidolswäscherei, Société Coopérative.

Siège social: L-5299 Schrassig, Um Kuelebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 58.612.

Il résulte des décisions d'assemblées générales des sociétaires, qu'à la date du 08 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- M. Daniel Cardao, né le 02 février 1975 à Differdange, Luxembourg et demeurant au 47, Grand-Rue à 3927 Mondrange, Luxembourg, nommé le 08 décembre 2011 en tant qu'administrateur et président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Thomas Henkels, né le 19 janvier 1972 à Luxembourg, demeurant au 14 in der Acht, 54310 Ralingen-Edingen, Allemagne, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Claude Fritz, en tant qu'administrateur et vice-président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- M. Norbert Nick, né le 27 juillet 1937 à Kayl, Luxembourg, demeurant au 7-9, place Winston Churchill à 4056 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, nommé le 17 mars 1997 et renouvelé pour la dernière fois le 8 décembre 2011, en tant qu'administrateur et trésorier et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Guy Thill, né le 20 novembre 1956 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 46, Grand-Rue à 4393 Pont-pierre, Luxembourg, nommé le 18 juin 2010, en remplacement du Dr Hans-Jürgen Goetzke, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Pierre Lavandier, né le 22 janvier 1962 à Luxembourg, demeurant au 17, rue Geischleid, 9184 Schronweiler, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, et renouvelé pour la dernière fois le 08 décembre 2011, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Serge Haag, né le 3 mai 1966 à Luxembourg, demeurant au 8, rue des Peupliers, à 4985 Sanem, Luxembourg, nommé le 14 juillet 2000 en tant que membre suppléant, devenu membre effectif le 08 décembre 2011, en remplacement de M. Jos Ley en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- Mme Laure Pellerin, née le 29 novembre 1970 à Toulouse. France demeurant au 17 rue Nicolas Medinger à 2142 Luxembourg, nommée le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- Mme Alie Altmeisch, née le 03 février 1955 à Ruinen, Pays-Bas, demeurant au 266 rue Principale à 5366 Munsbach, Luxembourg, nommée le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Norbert Nick en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2015.

- Mme Fabienne Mathtys, née le 9 avril 1964 à Rocourt, Belgique, demeurant au 11 rue de l'Amitié, 57330 Kanfen (Franc), nommée le 8 décembre 2011 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Daniel Cardao, en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Marc Hastert, né le 25 juin 1957 à Paris, France, demeurant au 10, am Fuurt, 7418 Buschdorf, Luxembourg, nommé le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur-suppléant de Mme Laure Pellerin en cas de vacance de poste et renouvelé le 8 décembre 2011 et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Gunar Jamros, né le 19 juin 1960 à Dörbach, Allemagne, demeurant au 8 Achtstrasse, 54669 Bollendorf, Allemagne, nommé le 29 mai 1998 et renouvelé pour la dernière fois le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Thomas Henkels en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Jean-Paul Freichel, né le 19 janvier 1965 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant au 19 rue de l'Ecole Agricole, 9016 Ettelbruck, Luxembourg, nommé le 20 juin 2008, en remplacement de M. Jean Nosbaum, en tant qu'administrateur-suppléant de M. Pierre Lavandier en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2014.

- M. Bernard Vidali, né le 16 juillet 1960 à Louvain, Belgique, demeurant au 5, rue Nic Emeringer à 6942 Niederanven, nommé le 8 décembre 2011 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Guy Thill. en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2017.

- M. Marc Thoma, né le 11 octobre 1965 à Dudelange, Luxembourg, demeurant au 80, route de Mondorf à 3260 Bettembourg, Luxembourg, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Emile Kmiotek, en tant qu'administrateur-suppléant de M. Serge Haag en cas de vacance de poste, et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Dans le cadre de leurs mandats respectifs, le droit de signature appartient isolément aux président, vice-présidents et trésorier de la Spidolswäscherei société coopérative.

Le mandat de M. Henri Hinterscheid a été stoppé, par sa démission, il n'est plus administrateur et président du conseil d'administration de la Société depuis le 16 juin 2011.

Le mandat de M. Jos Ley n'ayant pas été renouvelé, il n'est plus administrateur du conseil d'administration de la Société depuis le 16 juin 2011.

Le mandat de M. Hans-Jürgen Goetzke n'ayant pas été renouvelé, il n'est plus administrateur du conseil d'administration de la Société depuis le 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2012.

SPIDOLSWÄSCHEREI

Société coopérative

Daniel CARDAO

Président

Référence de publication: 2012067268/72.

(120095644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

**Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENT TC S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.938.

In the year two thousand and twelve.

On the nineteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Special Value Continuation Partners LP, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware (United States of America), registered with the Division of Corporation of Delaware (United States of America), with number 4179767,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company ENT TC S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116938, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 26, 2006, published in the Mémorial C number 1524 of August 9, 2006,

and the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The name "Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l." is adopted by the company, article one of the company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l. (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Special Value Continuation Partners LP, avec siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du "Division of Corporation" du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro 4179767,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ENT TC S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116938, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mai, 2006, publié au Mémorial C numéro 1524 du 9 août 2006,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l." est adoptée par la société, l'article un des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012068125/83.

(120096994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

gategroup Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012067274/10.

(120096531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.905.

MENTION

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Actor HoldCo S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2012067277/12.

(120095923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067279/10.

(120095949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pool Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 157.066.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2012 de la société POOL CONSULTING INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-9905 TROISVIERGES, 5, rue Milbich, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 157.066 a pris la décision suivante:

1^{ère} Décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat la société FISCONSULT S.A. enregistré au registre de commerce sous le numéro B 145.784 et avec siège sociale à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare de son mandat de commissaire.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire Madame Katrin HANSEN, né le 15/04/1978 à Rocourt (B) et demeurant professionnellement à L-9753 HEINERSCHIED, 1, Hauptstrooss qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2016..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Troisvierges, le 11 juin 2012.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2012068419/22.

(120097199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

**Advance Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Eiger Private Investments S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012067280/13.

(120096393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1.6.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Cord Rodewald / Martin Groos

Référence de publication: 2012067284/12.

(120096035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Avenir Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 154.357.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Avenir Beteiligungs GmbH

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012067291/13.

(120096714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Agoranet Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.913.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mai 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AGORANET HOLDING S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067307/16.

(120096132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AWSC Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.266.

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting Saw Netherlands, une fondation néerlandaise ayant son siège social au 166 Amsteldijk, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 20 avril 2012, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de AWSC Holding Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 94266, constituée en date du 18 juin 2003 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 du 23 juillet 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 4 janvier 2011 suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 4 mai 2011.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 730.000 (sept cent trente mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) à EUR 20.000 (vingt mille euros) par annulation de 7.300 (sept mille trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Ladite réduction est réalisée comme suit:

a) à hauteur de EUR 139.000 (cent trente-neuf mille euros) par absorption partielle des pertes de la Société au 31.12.2011,

b) à hauteur de EUR 591.000 (cinq cent quatre-vingt-onze mille euros) par remboursement à l'associée unique.

L'associée unique décide également de réduire la réserve légale à concurrence d'un montant de EUR 63.100 (soixante-trois mille cent euros) afin de la porter de son montant actuel de EUR 65.100 (soixante-cinq mille cent euros) à EUR 2.000 (deux mille euros), ce montant étant destiné à couvrir une partie des pertes cumulées de la Société au 31.12.2011.

La preuve de l'existence de la totalité des pertes de la Société au 31.12.2011 a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'un bilan au 31.12.2011 dûment approuvé. Une copie de ce document restera annexée au présent acte.

Tous pouvoirs sont donnés aux gérants de la Société pour organiser le remboursement à l'associée unique.

L'associé unique et la gérance de la société veilleront à procéder au remboursement en préservant les droits des tiers.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of May.

Before M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting Saw Netherlands, a Dutch Foundation having its registered office at 166 Amsteldijk, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands,

duly represented by Mr Pierre LENTZ, “licencié en sciences économiques” with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 20 April 2012, which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of AWSC Holding Luxembourg S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 94266, incorporated on 18 June 2003 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 770 of 23 July 2003.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 4 January 2011 pursuant to a deed drawn up by Me Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1004 of 14 May 2011.

The sole shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 730,000 (seven hundred and thirty thousand Euro) in order to reduce it from EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand Euro) to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) by cancellation of 7,300 (seven thousand three hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each. The reduction is made as follows:

a) up to EUR 139,000 (one hundred and thirty-nine thousand Euro) by absorption of part of the losses of the Company as at 31.12.2011,

b) up to EUR 591,000 (five hundred and ninety-one thousand Euro) by reimbursement to the sole shareholder.

The sole shareholder also resolves to reduce the legal reserve by an amount of EUR 63,100 (sixty-three thousand one hundred Euro) to bring it from EUR 65,100 (sixty-five thousand one hundred Euro) to EUR 2,000 (two thousand Euro), in order to cover part of the losses of the Company as at 31.12.2011.

Proof of the accumulated losses of the Company as at 31.12.2011 has been given to the undersigned notary by a balance sheet as at 31.12.2011 duly approved. A copy of said document will remain attached to the present deed.

Power is given to the managers of the Company to organise the reimbursement to the sole shareholder.

The sole shareholder and the board of managers of the Company will ensure that the reimbursement will be made by preserving the rights of third parties.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend 1st paragraph of article 5 of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, entirely subscribed and paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23901. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067335/106.

(120096387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Avenir Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.358.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Avenir Immobilien GmbH
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012067292/13.

(120096715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2012

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 24 mai 2012.
Certifié sincère et conforme
ABELTON INVEST S.A.
Signatures
Administrateur /Administrateur

Référence de publication: 2012067293/17.

(120096266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

ACE Entertainment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 138.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067295/10.

(120096594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012067294/12.

(120096416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Acotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067298/10.

(120095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.240.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012067300/12.

(120096140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.189.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012**Première résolution*

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012067329/20.

(120096660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Adventure Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.513.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 19 mars 2012

Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle des gérants, Monsieur Christophe JASICA, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LE-CLERC, a été transférée à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012067301/13.

(120096643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Les comptes annuels au 30 juin 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067302/11.

(120096510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Les comptes annuels au 31 mars 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067303/11.

(120096527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

De Longhi Household S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur BIELLA Stefano sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

ERNST & YOUNG S.A., RCS B n°47771, est renommée Réviseur externe.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI HOUSEHOLD S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012067422/19.

(120096263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AGF Benelux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Franklin Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.910.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2012, la démission de M. Robert FRANSSSEN à l'effet au 23 mars 2012 a été acceptée.

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société de révision, KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Mme Chrystelle VEECKMANS, a été reconduit pour une nouvelle période de trois ans expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012067305/14.

(120096338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Aflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 56.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012067304/9.

(120096735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

ALPINOR INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 100.384.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ALPINOR INVESTHOLDING S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF)

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.384

a pris fin

le 08 juin 2012

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 11 juin 2012.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012067309/17.

(120096665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

JS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.777.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong,

here represented by Mr. Christophe JASICA, private employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

I. That the public limited company ("société anonyme") "JS S.A.", established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed on the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 112777, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 535 of March 14, 2006;

II. That the corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each;

III. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

IV. That the Sole Shareholder hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

V. That the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realised, received, or will take over all the assets of the Company;
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for;
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

VI. That the Sole Shareholder grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company;

VII. That the documents of the Company will be kept during five years at least at the former registered office of the Company;

VIII. That the Proxy-holder may proceed to the cancellation of the Company's shares' register.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong-Kong,

ici représentée par Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société anonyme "JS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112777, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 535 du 14 mars 2006;

II. Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune;

III. Que la partie comparante déclare être l'unique actionnaire (l' "Associé Unique") de la Société;

IV. Que l'Associé Unique déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

V. Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur de la Société, déclare que:

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif de la Société;
- tous le passif de la Société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné;
- il est responsable de tous le passif de la Société connu ou inconnu.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

VII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège de la Société;

VIII. Que le Mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067564/82.

(120096601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Alsema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 61, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 137.451.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2012.

Référence de publication: 2012067310/11.

(120096052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012067311/10.

(120096174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.636,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012067312/13.

(120096164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mai 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012067920/13.

(120096092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.
